

L'idée marche... à Genève aussi...

Autor(en): **E.Gd.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **33 (1945)**

Heft 688

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265534>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny ADMINISTRATION M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne Compte de Chèques postaux I. 943	Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— 6 mois 3.50 ETRANGER 8.— Le numéro... 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date ANNONCES 11 cent, le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées
---	--	--

Si Dieu eût voulu que la femme devint le chef de l'homme, il l'eût tirée de son cerveau ; s'il eût voulu qu'elle fût son esclave, il l'eût tirée de ses pieds. Il voulut qu'elle fût sa compagne et son égale : en conséquence, il la tira de son côté.

LE TALMUD.

Une déclaration importante de la Charte de San Francisco

Le préambule de la Charte débute ainsi :
Les peuples des Nations unies... affirment leurs croyances dans les droits de l'homme, dans l'égalité de l'homme et de la femme...

Ce n'est qu'une phrase, mais adoptée par 50 nations, et qui devait être dite.

C'est nous qui soulignons (Réd.).

Les suffragistes suisses à Lausanne

Nous revenons toujours à Lausanne avec plaisir, même lorsque le temps est lourd et le ciel couvert. Mais ce jour-là, c'était plutôt de la joie, avec un peu d'anxiété, que nous ressentions en grimpaient vers la cathédrale. L'émotion est bien permise à de jeunes suffragistes, prêtes à se trouver pour la première fois parmi celles qui, depuis si longtemps, luttent de toutes leurs forces pour les femmes de chez nous. La salle du Grand Conseil avait grand air avec ses gerbes de roses aux couleurs fédérales. Mais étions-nous arrivées au bon endroit? Ces chapeaux blancs, ces toilettes claires, ces visages souriants? Avec un petit rire, ma compagne me glissa dans l'oreille : « Et dire que mon mari m'a bien recommandé de ne pas me vernir les ongles!!! »

Dans une atmosphère de chaude cordialité et d'entente parfaite, puisque tous les votes furent unanimes et ne soulevèrent aucune discussion, une centaine de délégués et un bon nombre d'envoyés de sociétés invitées assistèrent aux différentes phases, ailleurs souvent si fastidieuses, d'une séance administrative. La présidente, M^{me} Vischer-Alioth (Bâle), ouvrit la session en se réjouissant que nous puissions enfin, après six ans de guerre, nous réunir de nouveau dans la paix et elle exprima notre reconnaissance de voir notre pays épargné. La paix nous apporte bien des problèmes, à la solution desquels les femmes doivent collaborer. Mais elles ne peuvent donner leur aide dans cette reconstruction que si elles possèdent les droits politiques. M^{me} Vischer-Alioth donna ensuite lecture du rapport annuel. Sur le plan international l'activité fut évidemment faible. Il faut signaler l'intervention du Comité central en faveur des Juifs de Hongrie. Nous avons eu le malheur de perdre trois membres cette année : M^{me} Schwyzler-Vogel (Lucerne), M^{me} Böhlen-Velti (Thoune) et M^{lle} Krieg (La Neuveville), membre du Comité central. Nous déplorons la démission de ce Comité de M^{lle} Bonard (Lausanne). Enfin le secrétariat féminin suisse, à la suite de la démission de M^{me} Schaefer-Robert, s'est adjoint une nouvelle secrétaire, M^{lle} Lecoulter (Genève).

Encore une fois la présidente recommande

L'idée marche... à Genève aussi...

...Et même doublement, puisque nous nous trouvons actuellement en face de deux efforts distincts, mais convergeant vers le même but. D'abord, l'initiative constitutionnelle, destinée aux seuls électeurs, et secondée d'une pétition féminine largement ouverte à toutes les signatures, le tout lancé depuis quelques semaines par le Parti genevois du travail (appelé dans d'autres cantons Parti ouvrier populaire (POP)). Sur l'inspiration de ses membres féminins ferventes suffragistes, cette initiative réclame pour les femmes le droit de vote cantonal, électoral et éligibilité. Et en second lieu, le projet de loi déposé devant le Grand Conseil le 23 juin par M. le député Dupont-Willemin (Section genevoise du parti socialiste suisse) et demandant également la reconnaissance aux femmes de leurs droits politiques complets en matière cantonale et communale.

L'Association genevoise pour le Suffrage n'a toutefois pris position à l'égard de ces deux tentatives qu'après avoir consulté ses membres en Assemblée générale ordinaire, des courants d'idées très opposés s'étant fait jour dans son Comité, dont certains membres craignant de manquer à la neutralité et à l'indépendance, inscrites dans les statuts, redoutaient les résultats fâcheux d'un appui donné à l'initiative surtout. Mais à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée s'est déclarée d'accord pour que l'Association agisse aussi bien en faveur de l'initiative du Parti du travail que du projet de loi Dupont-

Willemin, un communiqué très net envoyé à toute la presse mettant d'autre part exactement la situation au point. Voici le texte de ce communiqué :

L'Association pour le suffrage féminin soutenant toute initiative ou projet de loi visant à accorder aux femmes les droits politiques, tient à préciser qu'elle se place au-dessus de tout parti politique, ses membres restant libres de se rattacher à telle ou telle tendance. C'est pourquoi elle recommande aux électeurs et aux femmes de signer l'initiative et la pétition lancées par le parti du travail et salue avec satisfaction le projet de loi déposé devant le Grand Conseil par le parti socialiste genevois, tout en exprimant son regret profond de ce que les partis politiques historiques, qui se réclament de l'idéal démocratique, n'aient pas reconnu jusqu'ici la nécessité d'une pareille réforme.

Cette mise au point nettement établie, l'Association s'occupe dès maintenant de constituer, comme cela est le cas à Bâle, où la situation politico-suffragiste est à peu près analogue, un Comité d'action spécial, dont la tâche sera d'abord de recueillir le plus grand nombre possible de signatures pour l'initiative et la pétition du Parti du travail (il en faut 5.000 avant le 7 août prochain), puis ensuite

Tous ceux et celles de nos lectrices qui voudraient faire signer ces listes sont priées de s'adresser à la Présidente de l'Association qui est aussi la rédactrice du *Mouvement* (Crêts de Pregny, téléphone 2.26.64).

de faire de la propagande avant les votations populaires. Nous, qui avons si fréquemment expérimenté l'effarante lenteur apportée à examiner des projets législatifs inspirés par nous, pauvres femmes sans voix électorales, restons en admiration étonnée devant la rapidité avec laquelle il est procédé pour le projet de loi Dupont-Willemin : celui-ci, annoncé le 26 mai, a été motivé dès samedi dernier 23 juin par son auteur, qui présentait un excellent rapport, à la suite duquel deux voix seulement se firent entendre : celle de M. Marco (parti ouvrier du travail), qui remercia M. Dupont de son initiative, et celle de M. Burnat (groupe de ralliement national) qui ne trouva rien de mieux à invoquer contre nous que de rappeler le souvenir de l'abominable « Géo », homni dans toute la Suisse, et dont certaines femmes disaient, paraît-il, en ses temps de « jeunesse dédoriée » qu'il était si beau garçon qu'elles étaient prêtes à voter pour lui... Puis, une Commission, selon l'usage, fut nommée, qui sera, nous assure-t-on, prochainement convoquée et au courant du travail de laquelle nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs.

Voici donc maintenant sept de nos cantons entrés dans la lice suffragiste ; et si, comme le disait jadis M. Motta, les cantons sont « le laboratoire politique de la Confédération », nous pouvons espérer que l'une au moins de ces sept expériences ouvrira la porte aux autres. Qui va commencer?...
E. Gd.

IN MEMORIAM

Le Dr. Charlotte Olivier

La nouvelle de la mort, survenue le 8 juin, de M^{me} le Dr. Charlotte Olivier a causé dans tous les milieux une surprise douloureuse. On savait M^{me} Olivier gravement malade, elle ne sortait plus de sa maison depuis plusieurs mois, mais on ne pouvait croire que cette femme si vaillante, dont la vie entière a été jusqu'à ses derniers jours consacrée à son prochain, dût à son tour se reconnaître vaincue. Le nom de M^{me} Olivier et celui de son mari, le Dr. Eugène Olivier, sont intimement liés à la lutte antituberculeuse dans le canton de Vaud, où depuis plus de 40 ans, ils ont créé de nombreuses œuvres préventives et curatives qui semblent aujourd'hui chose naturelle, mais qui demandèrent, pour voir le jour, de nombreuses démarches, des sacrifices financiers devant lesquels on pouvait hésiter, et la foi qui soulève les montagnes. Charlotte de Mayer était née à St-Petersbourg le 22 octobre 1864; elle obtint d'abord son di-

plôme de garde-malade qui lui permit de créer un dispensaire dont elle a été l'infirmière-chef; elle vint ensuite à Lausanne faire ses études de médecine, y soutint sa thèse de doctorat en 1897, et fit trois semestres d'internat en chirurgie, dans le service du professeur César Roux. Rentrée à Pétersbourg, elle y passa l'examen d'Etat russe, ouvrit une clinique chirurgicale avec un dispensaire pour indigents qu'elle dirigea jusqu'au moment où elle revint en Suisse pour épouser, à Gingsins, le Dr. Eugène Olivier, dont elle avait fait la connaissance à Leyssin; elle devenait ainsi la petite-fille de l'écrivain Urbain Olivier. Et cette Russe fut très rapidement assimilée le caractère vaudois, les usages vaudois, et avec une habileté et une souplesse à la fois féminines et slaves sut travailler dans notre canton, aborder les autorités, entreprendre les démarches nécessaires pour lutter contre la tuberculose, dépister la maladie par la consultation populaire, par le dispensaire, par les infirmières visiteuses, par la création des préventoria. C'est à l'activité des docteurs Olivier, mari et femme, que l'on doit la création de la Ligue vaudoise contre la tuberculose, de la cure d'air de Sauvabelin, de la Bérallaz, du Nid, des Oisillons... De 1911 à 1926, M^{me} Olivier a été le médecin-chef du dispensaire antituberculeux de la Polyclinique universitaire, où elle se dépensa sans compter, sans ménager ni ses forces ni son temps. Il semblait que cette femme d'apparence frêle eût supprimé les contingences physiques ; elle ignorait la fatigue, le sommeil ; elle soignait des malades, s'occupant du corps autant que de l'âme, éloignant les enfants de la contagion, faisant hospitaliser les parents. Levée avant le jour, quittant le Mont par le premier tramway, elle arrivait à Lausanne à la première heure pour se rendre dans les quartiers populaires, souvent excentriques, pour faire un traitement, une piqûre, surveiller un malade, une famille.

C'était avant tout une travailleuse sociale, qui entendait attaquer le mal à son origine, donner à l'enfance toutes les possibilités d'une vie saine. C'est à la suite d'une de ses conférences données à l'Union des femmes de Lausanne, en mai 1914, que le Dr. Emile Dind demanda au Conseil d'Etat que l'étude sur les conditions sanitaires offertes aux enfants en bas âge placés dans des familles ; il en résulta la loi sur les enfants placés dite « loi Dind » alors qu'elle aurait dû s'appeler loi



Cliché aimablement prêté par le Bureau officiel de renseignements de Lausanne.

Le paysage qu'ont eu sous les yeux nos suffragistes suisses.